



Assemblée générale

Distr. générale
20 mai 2003
Français
Original: anglais/espagnol

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Îles Falkland (Malvinas)

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Généralités	1	3
II. Évolution de la Constitution et de la situation politique.....	2–13	3
A. Constitution et Gouvernement	2–3	3
B. Évolution de la situation politique en 2002.....	4–13	3
III. Déminage	14–15	6
IV. Situation économique	16–28	7
A. Généralités	16	7
B. Finances publiques	17–18	7
C. Agriculture, régime foncier et élevage	19	7
D. Pêche	20–23	8
E. Tourisme.....	24	9
F. Transport, communications et autres services essentiels	25–26	10
G. Services bancaires	27	10
H. Travaux publics	28	10
V. Situation sociale.....	29–35	10
A. Généralités	29–30	10
B. Santé publique	31–32	11



C.	Sécurité et prestations sociales	33	11
D.	Enseignement	34	12
E.	Autres faits nouveaux	35	12
VI.	Participation aux activités des organismes et mécanismes internationaux	36	12
VII.	Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies	37-52	12
A.	Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux	37-40	12
B.	Position du Gouvernement argentin	42	16
C.	Position de la Puissance administrante	43-44	16
D.	Contributions d'autres États Membres	45-46	17
E.	Décision de l'Assemblée générale	47	18
F.	Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales	48-52	18

I. Généralités

1. Les îles Falkland (Malvinas)¹, territoire non autonome administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, comprennent deux grandes îles, East Falkland et West Falkland, et quelque 200 petites îles; leur superficie totale est de 12 173 kilomètres carrés. Le territoire est situé dans l'Atlantique Sud, à environ 770 kilomètres au nord-est du cap Horn et 480 kilomètres à l'est de la côte sud-américaine. La Géorgie du Sud, située à environ 1 300 kilomètres au sud-est du groupe des îles Falkland (Malvinas), et les îles Sandwich du Sud, à quelque 750 kilomètres à l'est-sud-est de la Géorgie du Sud, sont considérées comme un territoire distinct et sont administrées séparément à partir des îles Falkland (Malvinas); le Gouverneur des îles Falkland (Malvinas) assume parallèlement les fonctions de Commissaire des territoires de la Géorgie du Sud et des îles Sandwich du Sud. D'après le recensement effectué en avril 2001, le territoire compte 2 391 habitants (non compris environ 112 résidents absents au moment du recensement et 534 militaires), en augmentation par rapport à 1996 (2 221 habitants).

II. Évolution de la Constitution et de la situation politique

A. Constitution et Gouvernement

2. Des informations détaillées sur la Constitution et le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) figurent dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2001 (A/AC.109/2001/11).

3. Le 22 novembre 2001, des élections générales ont été organisées pour l'élection de huit membres du Conseil législatif – cinq pour la circonscription électorale de Stanley et trois pour celle de Camp (zone rurale aux alentours de Stanley) – pour un mandat de quatre ans. Le même jour, à l'occasion d'un référendum n'ayant pas force obligatoire, les habitants de l'île ont voté contre l'idée de remplacer le système d'élection des membres du Conseil législatif reposant sur deux circonscriptions électorales par un système à circonscription électorale unique. En décembre 2002, un nouveau Gouverneur, Howard Pearce, a pris la succession du Gouverneur sortant, Donald Lamont².

B. Évolution de la situation politique en 2002

4. On trouvera des informations détaillées sur l'évolution de la situation politique de janvier à avril 2002 dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2002 (A/AC.109/2002/16, par. 4 à 14).

5. Le 16 mai 2002, les Gouvernements argentin et britannique ont publié un communiqué de presse commun à l'occasion de l'échange de correspondance se rapportant aux visites d'Argentins en Géorgie du Sud et dans les îles Sandwich du Sud, dans lequel ils déclaraient notamment ce qui suit :

« La formule concernant la souveraineté visée au paragraphe 2 de la Déclaration commune publiée à Madrid le 19 octobre 1989 s'appliquera au séjour d'Argentins sur ces îles. Cette formule protège les positions respectives du Royaume-Uni et de l'Argentine concernant la souveraineté sur les îles

Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que sur les espaces maritimes environnants. La formule s'applique aussi à toutes les actions requises pour que ces séjours puissent avoir lieu. »

6. Le 10 juin 2002, le Gouvernement argentin a publié le communiqué de presse suivant :

« Le 10 juin, Journée d'affirmation des droits argentins sur les îles Malvinas et le secteur antarctique, la nation argentine commémore la création du commandement politique et militaire des îles Malvinas et des îles proches du cap Horn, dans l'océan Atlantique, par un décret de 1829 du Gouverneur par intérim de la province de Buenos Aires, le général de brigade Martín Rodríguez.

Depuis le tout début de son existence en tant que nation indépendante, la République argentine a manifesté à travers les actes du Gouvernement une ferme volonté politique d'exercer sa souveraineté effective sur les territoires australs et les espaces maritimes hérités de l'Espagne.

Cet exercice effectif de la souveraineté a été interrompu le 3 janvier 1833, lorsque des forces britanniques ont envahi les îles et entrepris d'expulser la population et les autorités argentines qui y étaient installées. Par la suite, les citoyens argentins se sont vus refuser le droit de s'installer librement ou de posséder des terres sur ces territoires.

Le peuple et le Gouvernement argentins n'ont jamais accepté un tel usage de la force et ils réaffirment aujourd'hui, comme ils l'ont fait par le passé, leur volonté indéfectible et irrévocable de récupérer, par la voie pacifique de négociations diplomatiques et conformément aux multiples appels lancés par la communauté internationale, le droit d'exercer leur souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants.

Cette revendication argentine est traditionnellement soutenue par les pays de notre région et par de nombreux organismes internationaux, y compris l'Assemblée générale des Nations Unies et l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains. Ces organismes ont, à maintes reprises, invité les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni à reprendre les négociations en vue d'apporter un règlement définitif et pacifique à la question de la souveraineté.

En ce jour particulièrement important, le Gouvernement argentin réaffirme sa volonté indéfectible de dialoguer avec le Royaume-Uni pour renouer les négociations en vue de régler, le plus tôt possible et de façon juste et définitive, le différend sur la souveraineté qui n'a toujours pas été résolu. »

7. Dans une lettre datée du 8 octobre 2002, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent de l'Argentine auprès de l'Organisation des Nations Unies s'est référé au Livre blanc intitulé « Partenariat pour le progrès et la prospérité : la Grande-Bretagne et les territoires d'outre-mer », publié en annexe au document A/AC.109/1999/1 et Corr. 1. Il a réaffirmé que le Gouvernement argentin rejetait le Livre blanc susmentionné en ce qu'il se réfère aux îles Malvinas, à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud (voir A/57/461). De même, le 11 décembre 2002, la délégation argentine a expliqué sa position au sujet de la résolution 57/138,

réaffirmant qu'elle réfutait le livre blanc et rappelant que « dans le contexte colonial particulier de la question des îles Malvinas, le principe de l'intégrité territoriale devait être appliqué de façon à prévenir toute tentative de démantèlement de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale de la République argentine ».

8. Les 4 et 5 novembre 2002, le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte, Carlos F. Ruckauf, s'est rendu en visite officielle au Royaume-Uni. À cette occasion, il a fait référence à la question des îles Falkland (Malvinas), déclarant que « quelle que soit la personne à la tête du Gouvernement argentin, le pays continuera de réclamer par la voie diplomatique la souveraineté sur les îles ».

9. Au cours de la période considérée, et dans le cadre du Système international de satellites pour les recherches et le sauvetage des aviateurs et des marins en détresse (COSPAS-SARSAT), l'Argentine, le Royaume-Uni et le Chili sont parvenus à un accord pour le transfert du Chili à l'Argentine des fonctions d'information dans l'Atlantique Sud-Ouest, y compris les îles Falkland (Malvinas), à compter du 1er décembre 2002. À cette date, la composante argentine du Système est devenue pleinement opérationnelle.

10. Le 20 décembre 2002, dans un message du Nouvel An diffusé par la BBC dans les îles Falkland (Malvinas), le Premier Ministre du Royaume-Uni, Tony Blair, a déclaré :

« Cette année a été plus particulièrement l'occasion de se souvenir de tous ceux qui ont perdu la vie dans la guerre [des Falkland]. Les événements qui ont marqué cette commémoration ont touché nombre d'habitants des îles et d'ailleurs, avec comme point d'orgue la visite récente du Duc d'York et la volonté de réconciliation qu'il a manifestée personnellement en déposant une couronne dans chacun des deux cimetières, britannique et argentin. Il est certain que votre gouvernement avait déjà donné le ton plus tôt, au début de l'année, en approuvant le projet d'édification d'un monument à la mémoire des Argentins tombés dans les combats, à Darwin.

De tels événements, tout comme le pèlerinage qu'ont accompli à titre personnel les membres de la South Atlantic Medal Association en novembre, ont mis en évidence les liens étroits qui existent entre ceux qui ont combattu dans le conflit et ceux qui l'ont subi.

L'avenir des îles Falkland est prometteur. Cette année, la communauté internationale a vu dans les Falkland une communauté prospère, dynamique et confiante. Votre nouveau gouverneur a parlé de l'esprit d'initiative qui souffle dans les îles, des nouvelles possibilités qui s'offrent et de l'impatience des jeunes à rentrer chez eux une fois qu'ils ont achevé leurs études au Royaume-Uni. Vous avez pleinement conscience de l'importance de la diversification économique.

Le Programme pour les îles présente une stratégie exceptionnelle pour la poursuite de la mise en place d'une économie durable, de la protection de l'environnement et de l'amélioration de la qualité de vie. Vous avez déjà tant accompli au cours de ces dernières années, et je suis convaincu que la prudence avec laquelle vous gérez les affaires offrira aux générations à venir une solide assise.

Les relations entre le Royaume-Uni et l'Argentine sont bonnes et nous continuons de chercher à les améliorer. J'espère donc que la coopération pratique et la compréhension mutuelle entre les îles Falkland et l'Argentine seront encore renforcées dans le sens de la défense des intérêts des îles et conformément aux souhaits de la population.

Mais je suis conscient que le partenariat entre les îles Falkland (Malvinas) et le Royaume-Uni est fondamental pour le maintien de votre prospérité et de votre sécurité, et que, dans vos relations avec vos voisins, la confiance grandira avec l'engagement de mon gouvernement à respecter votre droit à l'autodétermination et à exercer votre souveraineté. »

11. Dans une lettre datée du 19 décembre 2002, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent du Royaume-Uni a évoqué la lettre du Représentant permanent de l'Argentine (A/57/461) concernant le « Livre blanc » (voir par. 7 ci-dessus). Dans sa réponse (voir A/57/700), le Gouvernement britannique a déclaré qu'il n'avait « aucun doute quant à sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes environnants. La nomenclature appliquée aux territoires d'outre-mer ne modifie pas le statut de ces territoires ».

12. Dans une lettre datée du 3 janvier 2003, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent de l'Argentine a transmis un communiqué de presse publié le même jour par son gouvernement « à l'occasion de l'anniversaire de l'occupation illégale des îles Malvinas par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord » (voir A/57/704 et annexe).

13. Dans une lettre datée du 3 janvier 2003, adressée au Secrétaire général, le Représentant permanent du Royaume-Uni a répondu à la lettre du Représentant permanent de l'Argentine mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus. Dans sa réponse, le Gouvernement britannique a « récusé et déclaré sans fondement la prétention du Gouvernement argentin à la souveraineté sur ces îles et sur les zones maritimes voisines et ses allégations selon lesquelles les îles Falkland seraient illégalement occupées par le Royaume-Uni » (voir A/57/708).

III. Déminage

14. Le 11 octobre 2001, conformément aux engagements pris par les Gouvernements argentin et britannique dans le programme d'action du 28 octobre 1998 et dans la déclaration conjointe du 14 juillet 1999 concernant leur coopération en matière de déminage dans les îles Falkland (Malvinas), les deux Gouvernements ont échangé des notes concernant l'exécution d'une étude de faisabilité portant sur le déminage dans les îles, aux termes de la formule relative à la souveraineté et dans le cadre de la Convention d'Ottawa de 1997 sur les mines antipersonnel. En conséquence, les 3 et 4 décembre 2001, le Groupe de travail commun a tenu sa première réunion à Buenos Aires, au cours de laquelle il a examiné les objectifs généraux de l'étude ainsi que ses aspects techniques, organisationnels et financiers. On s'est mis d'accord sur l'exécution d'un certain nombre de mesures et de tâches concrètes visant à faire progresser les travaux préparatoires à cette étude.

15. D'après le Gouvernement britannique, il y aurait sur les îles 101 champs de mines, d'une superficie totale de 20 kilomètres carrés contenant 16 600 mines. En

octobre 2002, les médias locaux ont signalé que les autorités insulaires étaient entrées dans la première phase des négociations sur une entente avec les militaires au sujet de la maintenance par les civils des clôtures qui délimitent les champs de mines³.

IV. Situation économique

A. Généralités

16. Selon la Puissance administrante, le rythme du développement économique s'est considérablement accéléré depuis 1982, initialement sous l'effet de l'aide apportée par le Gouvernement britannique, puis grâce au développement des pêches. Le volume des recettes des pêches et des investissements qui en ont résulté a permis d'améliorer les infrastructures et de promouvoir le tourisme et d'autres entreprises et, partant, de diversifier l'économie. En 1984, la Falkland Islands Development Corporation a été constituée afin de favoriser l'expansion du secteur privé. L'impératif fondamental aujourd'hui est de renforcer la sécurité économique par la diversification, notamment en encourageant le tourisme et en diversifiant la production agricole.

B. Finances publiques

17. L'année fiscale du territoire va du 1er juillet au 30 juin. En 2001/2002, les prévisions de recettes révisées étaient de 43 millions de livres sterling, dont plus de la moitié (22,8 millions de livres sterling) provenant des pêches. Parmi les autres sources de revenus figuraient les impôts (5,3 millions de livres sterling), les revenus des investissements (4,5 millions de livres sterling) et les revenus des marchés de travaux publics (4,2 millions de livres sterling). Au cours de la même période, les prévisions de dépenses révisées étaient de 51,8 millions de livres sterling. L'actif public en 2002 était de 163 millions de livres sterling, dont 74 millions placés dans des fonds d'affectation spéciale au titre de la prévoyance et des retraites.

18. Le Gouvernement du territoire a poursuivi ses efforts pour améliorer la planification et les procédures budgétaires à long terme afin de renforcer la gestion financière et les systèmes de contrôle grâce à l'informatisation. La comptabilisation des ressources, introduite récemment, devait permettre aux dirigeants de déterminer le coût du capital utilisé et de tenir une comptabilité des investissements publics dans le matériel et les infrastructures pendant toute leur durée de vie utile. L'objectif est d'effectuer une transition d'un budget axé sur les ressources financières à un budget axé sur les besoins.

C. Agriculture, régime foncier et élevage

19. Des renseignements détaillés sur l'agriculture, le régime foncier et l'élevage figurent dans le document de travail établi en 2001 par le Secrétariat (A/AC.109/2001/11). Un nouvel abattoir a été ouvert en juillet 2001 et a été certifié conforme aux normes de l'Union européenne le 12 décembre 2002. Selon les informations fournies par la Puissance administrante, cet abattoir représente une étape majeure sur la voie de la diversification agricole, du fait qu'il permet aux

éleveurs de compléter les maigres revenus qu'ils tirent de la laine par des revenus bien plus élevés provenant de l'exportation de viande. Les habitants des îles sont en passe d'obtenir le label « issu de l'agriculture biologique » pour la production de la majeure partie du territoire. Le Gouvernement du territoire encourage les éleveurs à se convertir à l'élevage biologique afin de spécialiser le territoire dans l'exportation de viande biologique.

D. Pêche

20. Les espèces de calmar ou encornet *Loligo* et *Illex* constituent la principale ressource halieutique du territoire et la base de son économie. Diverses espèces de poisson à nageoires comme le merlan bleu, le merlu et le hoki, sont aussi pêchées. Le Département de la pêche est chargé de gérer les ressources halieutiques. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud, que l'Argentine et le Royaume-Uni ont créée par la déclaration commune du 28 novembre 1990, se réunit régulièrement et travaille sans discontinuer à préserver les ressources halieutiques de la région.

21. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa vingt et unième réunion à Londres, les 21 et 22 mars 2002. La délégation argentine était conduite par Santos Goñi, responsable du Département des îles Malvinas et de l'Atlantique Sud, au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte, et la délégation britannique par Alan Huckle, responsable du Département des territoires d'outre-mer au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth. Le communiqué de presse commun publié à l'issue de la réunion a été reproduit dans le document de travail précédent (A/AC.109/2002/16, par. 24).

22. Les 25 et 26 juillet 2002, la Commission des pêches de l'Atlantique Sud a tenu sa vingt-deuxième réunion à Buenos Aires. La délégation britannique était conduite par Alan Huckle, responsable du Département des territoires d'outre-mer au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth, et la délégation argentine par Santos Goñi, responsable du Département des îles Malvinas et de l'Atlantique Sud, au Ministère des affaires étrangères, du commerce international et du culte. Dans un communiqué de presse publié conjointement à l'issue de la réunion, les délégations argentine et britannique sont convenues d'appliquer, tant pour la réunion que pour les accords qui pourraient en résulter, la formule qui figure au paragraphe 2 concernant la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud, ainsi que sur les espaces maritimes environnants de la déclaration commune que les Gouvernements britannique et argentin ont adoptée à Madrid, le 19 octobre 1989. La Commission des pêches de l'Atlantique Sud a accueilli favorablement le rapport du Sous-comité scientifique sur les travaux de sa vingtième réunion, tenue à Mar del Plata, du 22 au 24 juillet 2002, et elle s'est félicitée de la poursuite de la coopération entre l'Instituto Nacional de Investigación y Desarrollo (INIDEP) et l'Imperial College. Elle a décidé de recommander les propositions du Sous-Comité aux deux Gouvernements. Les deux délégations ont à nouveau souligné l'importance qu'elles attachaient à la stabilité des stocks de poissons et elles ont rappelé l'engagement pris par leurs gouvernements respectifs quant à la protection des stocks de poissons et de calmars dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elles ont recommandé à leurs gouvernements de poursuivre la recherche scientifique en vue d'améliorer la connaissance des espèces marines les plus importantes de cette zone. Elles ont aussi réaffirmé leur soutien au mécanisme d'alerte rapide et elles ont convenu que l'échange d'informations en temps réel sur

les opérations de pêche demeurent essentielles pour le bon fonctionnement du mécanisme. La Commission a décidé de recommander aux deux Gouvernements de faire tout ce qui était en leur pouvoir pour stabiliser à 40 000 tonnes la biomasse du stock reproducteur d'encornet de l'espèce *Illex* à la fin de la campagne de pêche, afin d'assurer la durabilité du stock. Les deux délégations ont noté avec satisfaction que le mécanisme d'alerte rapide avait bien fonctionné, et que leurs gouvernements respectifs avaient avancé la clôture de la campagne de pêche afin de respecter les objectifs fixés en matière de préservation de l'espèce. La Commission a pris note des travaux en cours sur le merlan bleu austral et elle a observé que le Sous-Comité avait à nouveau conseillé de maintenir, pour cette espèce, le taux de capture optimal de 56 000 tonnes qu'il avait recommandé. Elle a décidé qu'une étude commune de cette espèce, à partir des navires *Oca Balda* et *Dorada*, conçue et dirigée par le Sous-Comité scientifique, serait menée en septembre et octobre 2002 afin d'évaluer avec précision la biomasse du stock de merlan bleu austral. Les deux délégations ont évoqué d'autres questions liées à la coopération dans le domaine de la pêche et elles ont convenu qu'à long terme, un arrangement multilatéral conclu en temps utile serait nécessaire pour garantir la durabilité des stocks de poisson en haute mer dans l'Atlantique Sud-Ouest. Elles ont eu un échange de vues constructif et se sont déclarées résolues à suivre cette question conjointement. Elles ont évoqué les mesures concrètes nécessaires pour prévenir le braconnage, qui sape les efforts de conservation des stocks de poisson dans l'Atlantique Sud-Ouest, et elles ont décidé de renforcer leur action concertée dans ce domaine. La délégation argentine a rappelé l'inquiétude de son gouvernement devant la situation résultant des décisions britanniques relatives à la zone visée à l'annexe de la déclaration commune du 28 novembre 1990 et à la zone située à l'ouest de cette dernière. Elle a exprimé l'espoir du Gouvernement argentin que cette question pourrait être réglée. La délégation britannique a réaffirmé sa position. Les deux parties sont convenues de rester en contact par la voie diplomatique pour déterminer le lieu et la date de la réunion suivante de la Commission, qui serait précédée comme à l'habitude par une réunion de son sous-comité scientifique.

23. D'autres réunions de la Commission des pêches qui devaient avoir lieu en Argentine, en novembre 2002 puis en mars 2003, ont été reportées en raison d'un conflit social persistant à l'INIDEP. Pendant ce temps, les questions du ressort de la Commission ont été réglées par la voie diplomatique et des échanges diplomatiques ont eu lieu à Buenos Aires, le 2 avril 2003. La prochaine réunion de la Commission doit se tenir à Londres, du 30 juin au 4 juillet 2003.

E. Tourisme

24. Ces dernières années, le tourisme s'est notablement développé dans les îles Falkland (Malvinas). Les touristes viennent surtout du Royaume-Uni, mais l'Office du tourisme des Falkland, qui dépend de la Falkland Islands Development Corporation, cherche à établir de nouveaux contacts avec les voyageurs américains et européens. Selon la Puissance administrante, le nombre de visiteurs dépasse désormais 35 000 par an. L'industrie du tourisme aux Falkland offre des possibilités de vacances à thème pour ceux qui s'intéressent à la faune et à la flore sauvages, ou encore à la pêche à la truite de mer. Les principales résidences pour touristes se trouvent à Port Howard, San Carlos, Sea Lion Island et Pebble Island. Il existe deux hôtels à Stanley.

F. Transport, communications et autres services essentiels

25. On trouvera des renseignements détaillés sur les transports, les communications et les autres services essentiels dans le document de travail établi par le Secrétariat en 2001 (A/AC.109/2001/11). Selon la Puissance administrante, le réseau routier des îles Falkland (Malvinas) augmente de quelque 50 kilomètres par an. Les îles comptent aujourd'hui 660 kilomètres de routes, dont 10 % avec revêtement.

26. En application des dispositions de la déclaration conjointe du 14 juillet 1999, le Président argentin a promulgué le décret 1179/02 du 4 juillet 2002 autorisant la compagnie aérienne Lan-Chile à assurer le transport international des passagers, des marchandises et du courrier sur le trajet Punta Arenas (République du Chili)-Puerto Argentino (République argentine)-Punta Arenas, avec une escale mensuelle à Rio Gallegos. Ainsi, les vols non réguliers qui assuraient jusqu'alors cette liaison ont obtenu, le 7 août 1999, le statut de vol régulier.

G. Services bancaires

27. Les pièces de monnaie britanniques comme les pièces de monnaie locale et les billets de banque locaux ont cours sur le territoire des îles Falkland (Malvinas). Il y a parité entre la livre sterling et la monnaie utilisée sur le territoire. La Standard Chartered Bank du Royaume-Uni est installée à Stanley depuis décembre 1983.

H. Travaux publics

28. Le Département des travaux publics de l'administration du territoire est responsable des ouvrages routiers, des services municipaux, des travaux de construction et de l'alimentation en eau et en électricité des résidents de Stanley. Parmi les constructions récentes, on peut citer l'agrandissement de l'école primaire de Stanley et la construction d'un nouvel abattoir. En juin 2001, les autorités des îles Falkland (Malvinas) ont décidé que les services des eaux et de l'électricité de l'archipel ne seraient pas privatisés⁴.

V. Situation sociale

A. Généralités

29. D'après la Puissance administrante, le territoire respecte les principes consacrés par la Déclaration universelle des droits de l'homme. La Puissance administrante a étendu aux îles Falkland (Malvinas) les dispositions de la Convention du Conseil de l'Europe relative à la sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales. En outre, le Royaume-Uni a également étendu au territoire le champ d'application des pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques et aux droits économiques, sociaux et culturels, et il se conforme aux procédures d'établissement de rapports périodiques prévues par ces instruments. La *common law* du Royaume-Uni s'applique au territoire, sauf en cas d'incompatibilité avec les lois qui y sont en vigueur. Il n'y a pas de discrimination fondée sur le sexe dans l'application des articles 2 et 3 du Pacte international relatif aux droits civils et

politiques. La Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes est appliquée par le Royaume-Uni dans les îles Falkland (Malvinas), avec l'accord des autorités du territoire.

30. D'après le Gouvernement argentin, ces déclarations du Royaume-Uni relatives aux îles Falkland (Malvinas), à la Géorgie du Sud et aux îles Sandwich du Sud ont été rejetées par le Gouvernement argentin dans ses déclarations du 3 octobre 1983 et du 8 août 1986 concernant le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels; du 3 octobre 1983, du 8 août 1986 et du 5 octobre 2000 concernant le Pacte international relatif aux droits civils et politiques; et du 4 avril 1989 concernant la Convention pour l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

B. Santé publique

31. L'état de santé général de la population des îles Falkland (Malvinas) est bon. Les soins médicaux et dentaires ainsi que les médicaments prescrits sont gratuits pour tous les résidents et pour les citoyens britanniques. Tous les services médicaux sont dispensés au King Edward VII Memorial Hospital, à Stanley. Selon la Puissance administrante, l'hôpital de 32 lits offre une gamme complète de soins de santé primaires à la population civile et militaire ainsi qu'aux équipages étrangers des flottes de pêche se trouvant à proximité des îles. En outre, un service de visites à domicile est assuré pour les patients qui habitent dans les villages éloignés. L'hôpital est équipé pour accueillir les urgences médicales et chirurgicales. Les patients nécessitant des soins spécialisés sont dans un premier temps stabilisés, puis évacués vers le Royaume-Uni ou, pour les urgences, sur Montevideo. Le montant estimatif des dépenses de santé et de services sociaux en 2001-2002 était de 4,9 millions de livres sterling (contre 3,8 millions en 2000-2001).

32. Au cours de la période considérée et en réponse à la demande d'une compagnie aérienne chilienne privée, le Gouvernement argentin a autorisé cinq vols d'évacuation sanitaire depuis les îles Falkland (Malvinas) vers Santiago.

C. Sécurité et prestations sociales

33. Selon la Puissance administrante, tous les employeurs et les salariés âgés de 17 à 64 ans sont tenus de verser chaque mois à la Caisse de retraite des îles Falkland des cotisations dont le montant est fixe. Le décret de 1997 sur le régime de retraite des îles Falkland est entré en vigueur en 1998. Les employeurs, les travailleurs indépendants et les autres catégories d'actifs ont ainsi la possibilité de cotiser à une caisse nationale par eux-mêmes ou sur la base d'accords contractuels entre employeurs et salariés en vue de toucher une retraite le moment venu. Un système de prestations sociales et de pensions est également offert aux personnes handicapées ou défavorisées. Le montant des avantages sociaux pour l'exercice 2001-2002 est estimé à 396 870 livres sterling plus les allocations, les pensions et les prestations sociales.

D. Enseignement

34. Selon la Puissance administrante, l'éducation dans les îles Falkland (Malvinas) est gratuite et obligatoire pour tous les enfants de 5 à 16 ans. Le Gouvernement fournit le personnel, les locaux et le matériel requis ainsi qu'une école primaire et une école secondaire à Stanley et quatre petites écoles locales dans les grandes exploitations. Dans les campagnes, les plus jeunes enfants fréquentent ces petites écoles locales ou bien ils reçoivent pendant deux semaines sur six, la visite d'un des six instituteurs itinérants. Un enseignement à distance est également dispensé par radio ou par téléphone. Les enfants plus grands des zones rurales qui fréquentent l'école secondaire de Stanley sont pensionnaires de l'établissement. Les élèves de plus de 16 ans qui réussissent l'examen prévu peuvent recevoir une bourse pour poursuivre leurs études au Royaume-Uni. En 2002, 386 écoliers ont été scolarisés aux îles Falkland (Malvinas), et quatre élèves ont poursuivi leurs études au Royaume-Uni. Selon la Puissance administrante, le taux d'analphabétisme dans l'archipel est estimé à 0,5 % de la population âgée de 20 ans et plus.

E. Autres faits nouveaux

35. Au cours de la période considérée, les habitants du territoire et les Argentins ont eu des contacts directs : en juin 2002, un vétérinaire argentin de l'université nationale de La Plata a mené une étude sur le territoire dans le cadre de ses recherches sur les habitudes alimentaires des pingouins⁵. James Peck, artiste de l'archipel, a pris part à la cinquième exposition-vente d'art contemporain argentin qui s'est tenue à Buenos Aires, du 21 au 25 novembre 2002.

VI. Participation aux activités des organismes et mécanismes internationaux

36. Le Gouvernement des îles Falkland (Malvinas) participe aux activités du Commonwealth et il est membre de l'Association des territoires britanniques non autonomes. Des représentants des îles Falkland (Malvinas) ont participé, en tant que membres de la délégation britannique, à des débats sur des questions touchant leurs intérêts, notamment à ceux qui ont abouti à la déclaration conjointe, le 14 juillet 1999. En septembre 2002, un représentant des îles Falkland (Malvinas) a assisté à une conférence de l'Union européenne sur les pays et territoires d'outre-mer, à Bonaire (Antilles néerlandaises)⁶.

VII. Examen de la question par l'Organisation des Nations Unies

A. Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

37. Le Comité spécial a examiné la question des îles Falkland (Malvinas) à sa 8e séance, le 19 juin 2002. Il a autorisé les délégations de l'Argentine, du Brésil, du Paraguay, du Pérou et de l'Uruguay, sur leur demande, à participer aux débats. À la même séance, en application d'une décision prise par le Comité à sa 6e séance, des

déclarations ont été faites par Norma Edwards et Philip Miller, membres du Conseil législatif des îles Falkland (Malvinas), et par Alejandro Betts et James Douglas Lewis (voir A/AC.109/2002/SR.8).

38. À la même séance, le représentant du Chili a présenté, parlant également au nom de la Bolivie, de Cuba et du Venezuela, un projet de résolution (A/AC.109/2002/L.12) sur la question, et il a déclaré que ce texte se voulait une contribution aux efforts déployés en vue de parvenir à un règlement pacifique, juste et durable du différend de longue date qui oppose l'Argentine au Royaume-Uni au sujet de la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas). Son pays était fermement convaincu qu'un règlement pacifique négocié était la seule façon de régler ce différend et appelait donc de nouveau à l'application immédiate de la résolution 2065 (XX) de l'Assemblée générale et des autres résolutions dans lesquelles l'Argentine et le Royaume-Uni étaient invités à reprendre les négociations sur la question. Il a demandé que le projet de résolution soit adopté par consensus.

39. À la même séance, le Ministre des affaires étrangères, du commerce international et du culte de la République argentine, Carlos Ruckauf, a déclaré notamment ce qui suit :

« Le Comité spécial est saisi d'une question d'origine coloniale qui revêt une importance capitale pour la République argentine : celle du différend concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud ainsi que les espaces maritimes avoisinants.

Le Gouvernement argentin s'est engagé à récupérer ces archipels et les espaces maritimes avoisinants, qui font partie intégrante du territoire national. Recouvrer le plein exercice de sa souveraineté, par la voie pacifique de la négociation, est un objectif énoncé dans la Constitution nationale argentine, tout comme l'est le respect du mode de vie des habitants des îles.

L'occupation des îles Malvinas par le Royaume-Uni a débuté en 1833, et l'occupant a dû expulser par la force les populations et les autorités argentines qui y étaient installées pour les remplacer par des ressortissants britanniques. Depuis lors, la République argentine n'a cessé de réclamer, tant à la puissance occupante qu'à la communauté internationale, la restitution de cette composante à part entière de son territoire national.

Avec le temps, cette revendication légitime n'a rien perdu et ne saurait perdre de sa force. Nous sommes guidés par la conviction que les négociations en cours permettront d'apporter une solution à ce différend. C'est dans cet esprit que le Gouvernement argentin réaffirme aujourd'hui une fois encore qu'il est entièrement disposé à reprendre les négociations avec le Royaume-Uni, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes du Comité spécial de l'Assemblée générale.

Comme chacun sait et comme il a été répété ici, l'Assemblée générale a reconnu, dans sa résolution 2065 (XX), l'existence d'une situation coloniale dans le cas des îles Malvinas et elle a recommandé d'y mettre un terme dans le respect de l'intégrité territoriale de la République argentine et compte tenu des intérêts de la population des îles. C'est ce que nous sommes venus réaffirmer ici.

De la même façon, ce Comité spécial a demandé à maintes reprises aux deux gouvernements de contribuer au processus de dialogue actuel en reprenant les négociations bilatérales, afin de trouver dans les meilleurs délais une solution pacifique au différend relatif à la souveraineté. Malgré toutes ces déclarations, le Royaume-Uni ne s'est pas montré disposé à reprendre le dialogue sur la question de fond. Mon gouvernement déplore l'attitude de la partie britannique et ose espérer qu'elle changera d'attitude. »

40. À la 8e séance également, le représentant du Pérou a déclaré qu'il fallait régler la question des îles Falkland (Malvinas) en apportant une solution au différend relatif à la souveraineté conformément aux résolutions 2065 (XX) et 3160 (XXVIII) de l'Assemblée générale. Il a rappelé que le Pérou avait participé aux tentatives de médiation au cours du conflit de 1982 et que les participants du onzième Sommet ibéro-américain qui s'était tenu à Lima, en 2001, avaient appelé les deux parties à régler la question, en tenant dûment compte du principe de l'intégrité territoriale. Il a appelé à la reprise des négociations entre l'Argentine et le Royaume-Uni. Le représentant de la Chine a appelé les Gouvernements argentin et britannique à poursuivre le dialogue en vue d'un règlement rapide et pacifique du différend, comme ils y sont invités dans de nombreuses résolutions. Le représentant de la Syrie a soutenu les résolutions du Comité appelant les deux gouvernements à reprendre les négociations en vue d'un règlement rapide du différend qui les oppose quant à la souveraineté sur le territoire. Il s'est félicité de la déclaration du représentant de l'Argentine selon laquelle le Gouvernement argentin était disposé à entamer un dialogue avec le Royaume-Uni et à tenir compte des intérêts des habitants de l'archipel. Le représentant du Brésil, prenant la parole au nom des États membres du Marché commun du Sud (MERCOSUR) ainsi que de la Bolivie et du Chili, a déclaré que la seule façon de mettre fin à la situation coloniale des îles Falkland (Malvinas) était de trouver un règlement pacifique et négocié du différend. Il a réitéré l'appui du MERCOSUR au respect des droits légitimes de l'Argentine, a rappelé la Déclaration faite à l'issue de la Réunion des Présidents des États d'Amérique du Sud en 2000, s'est déclaré satisfait des changements positifs intervenus décrits dans le document A/AC.109/2002/16, tout en déplorant que les résolutions appelant à des négociations sur toutes les composantes de l'avenir du territoire n'aient pas été appliquées. Le représentant du Paraguay a réaffirmé que son pays appuyait sans réserve l'Argentine sur la question des îles Falkland (Malvinas). Il a noté avec satisfaction que les deux parties renforçaient leurs liens politiques, commerciaux et culturels, ajoutant cependant que rien ne justifiait de reporter encore le règlement du différend qui les oppose. Le représentant de l'Uruguay a déclaré que le Royaume-Uni se fondait uniquement sur un acte commis par la force contre un territoire souverain de l'Argentine pour revendiquer les îles Falkland (Malvinas). Que ce soit sur le plan juridique, historique, géographique ou géologique, l'archipel était argentin. Il ne restait plus aux deux gouvernements qu'à entamer des négociations pacifiques en vue de normaliser la situation, conformément aux résolutions de l'Assemblée générale et de l'Organisation des États américains, dans l'intérêt de toutes les parties, y compris celui de la population des îles. Le représentant de l'Indonésie a noté que le Comité considérait qu'il n'y avait pas de modèle unique de décolonisation applicable à toutes les situations. En dépit des nombreuses résolutions adoptées sur la question des îles Falkland (Malvinas), on n'avait pu parvenir à un règlement final. Si son gouvernement accueillait avec satisfaction les récents progrès enregistrés dans les relations bilatérales entre l'Argentine et le Royaume-Uni, la question ne pouvait être réglée

que par la voie pacifique, dans le respect des résolutions pertinentes et du droit international. Le représentant de la Sierra Leone a déclaré que le colonialisme, sous quelque forme que ce soit, était incompatible avec la Charte des Nations Unies, il a réaffirmé que les habitants du territoire devaient être autorisés à exercer leur droit à l'autodétermination, et il fallait espérer que le Royaume-Uni et l'Argentine s'engageraient plus avant dans le dialogue en vue de régler leur différend. Le représentant de la Fédération de Russie a exprimé son appui au projet de résolution et s'est félicité du consensus obtenu. Il demeurait fondamental de régler la question par la voie de négociations bilatérales, dans le respect des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale. Le représentant de la Papouasie-Nouvelle-Guinée a dit que le problème était extrêmement délicat. En effet, si le Royaume-Uni et l'Argentine devaient régler la question de la souveraineté par la voie de négociations constructives, il demeurait primordial de connaître les vues de la population des îles sur le statut futur du territoire. Le représentant de l'Éthiopie a appelé l'Argentine et le Royaume-Uni à reprendre les pourparlers en vue du règlement pacifique de la question, en application de la Charte des Nations Unies et des résolutions de l'Assemblée générale, tout en tenant compte des intérêts de la population des îles. Le représentant de l'Iraq soutenait le droit de souveraineté de l'Argentine sur les îles Falkland (Malvinas), et déplorait qu'en dépit des appels lancés en faveur de la reprise des négociations entre les deux parties, les résolutions pertinentes sur la question restaient lettre morte. Le représentant de Cuba appuyait sans réserve le droit légitime de l'Argentine dans le différend sur les îles Falkland (Malvinas), ajoutant que seul un dialogue permanent entre l'Argentine et le Royaume-Uni pouvait mener à un règlement pacifique de la question. La représentante du Venezuela a fait part du soutien sans réserve de son pays au droit légitime de l'Argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur l'archipel, et elle a appelé à la reprise des négociations bilatérales sur la question. Le représentant des Fidji a pris note des progrès accomplis dans les relations « entre le peuple des îles Falkland (Malvinas) et l'Argentine, ainsi qu'entre le Royaume-Uni et l'Argentine », et il a appelé les deux États à régler leur différend, en tenant compte des intérêts de la population des îles, comme demandé dans les résolutions pertinentes. Le représentant de la Côte-d'Ivoire a déclaré que son pays entretenait des relations amicales avec chacun des deux États parties au différend. Les questions de la souveraineté et de l'autodétermination étaient au coeur du problème. Il a appelé les deux parties à chercher résolument à régler le problème. Le représentant de la Bolivie a fait part du soutien de son pays aux droits légitimes de l'Argentine dans la question des îles Falkland (Malvinas) ainsi que de son appui à une conclusion rapide des négociations. En tant que coauteur du projet de résolution, il espérait que le texte serait adopté par consensus. Le représentant de la Grenade s'est joint au consensus et, ayant noté la complexité du différend relatif à la souveraineté sur les îles, il a formulé l'espoir que lorsqu'un véritable dialogue s'instaurerait, les préoccupations des habitants de l'archipel seraient dûment prises en considération. Le représentant d'Antigua-et-Barbuda s'est félicité de ce que l'Argentine et le Royaume-Uni coopèrent et veillent à préserver la sécurité et le développement de la population. Ajoutant que le Comité était l'organe de liaison qui avait servi les intérêts des deux parties, il souhaitait à la population de réussir dans son entreprise.

41. Le Comité spécial a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix (A/AC.109/2002/25).

B. Position du Gouvernement argentin

42. Le 17 septembre 2002, au cours du débat général de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale, le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte, Carlos F. Ruckauf, a déclaré ce qui suit :

« Comme le sait très bien l'Assemblée générale, la République argentine continue à avoir un différend avec le Royaume-Uni concernant la souveraineté sur les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes avoisinants. Le recouvrement de la pleine souveraineté sur cette partie de notre territoire national, dans le respect des intérêts de ses habitants et du droit international, est un objectif inscrit dans la Constitution argentine. Cette question figure au programme de travail de l'ONU qui, dans de multiples résolutions, a demandé aux Gouvernements argentin et britannique de reprendre les négociations en vue de trouver une solution juste et définitive à leur différend sur la souveraineté, et de mettre ainsi fin à une situation de colonialisme imposée par la force en 1833.

Aujourd'hui, conformément à cette demande, l'Argentine rappelle une fois de plus qu'elle est tout à fait disposée à reprendre les négociations bilatérales avec le Royaume-Uni en vue de régler cette question, et qu'elle appuie la mission de bons offices que l'Assemblée générale a confiée à bon escient au Secrétaire général pour qu'il aide les parties à atteindre cet objectif. »

C. Position de la Puissance administrante

43. Le 17 septembre 2002, lors de la 13e séance plénière de l'Assemblée générale (voir A/57/PV.13), le représentant du Royaume-Uni, exerçant son droit de réponse sur la question des îles Falkland (Malvinas), a fait la déclaration suivante :

« ... en ce qui concerne la déclaration faite par le Ministre argentin des affaires extérieures, du commerce international et du culte, le Gouvernement britannique se félicite de la volonté manifeste du Gouvernement argentin d'instaurer des échanges bilatéraux constructifs avec le Royaume-Uni à propos d'une coopération concrète dans l'Atlantique Sud. Mon gouvernement partage la même ferme intention. Nous estimons que de tels échanges favorisent la compréhension mutuelle consacrée par la Déclaration commune anglo-argentine de 1999. La mise en oeuvre de cette Déclaration, qui couvre un large éventail de questions relatives à l'Atlantique Sud, y compris l'espace aérien, la préservation des pêches et d'autres mesures visant à instaurer un climat de confiance, montre que le Royaume-Uni et l'Argentine sont capables d'assumer leurs différences et d'instaurer une coopération sur les questions d'intérêt commun. Nous avons continué de progresser régulièrement sur ce point au cours de l'année écoulée.

Nous souhaitons toutefois rappeler que, dans la Déclaration commune de 1999, rien n'indique une quelconque remise en question de la position du Royaume-Uni concernant sa souveraineté sur les îles Falkland, la Géorgie du Sud et les îles Sandwich du Sud. Le Gouvernement britannique n'a aucun doute sur sa souveraineté sur ces territoires et sur les espaces maritimes avoisinants.

Les représentants élus de ces îles ont de nouveau exprimé leur point de vue sans aucune ambiguïté lorsqu'ils se sont rendus cette année à l'Organisation des Nations Unies pour participer aux débats du Comité des Vingt-Quatre, le 19 juin. Ils ont demandé au Comité de reconnaître qu'ils pouvaient exercer leur droit à l'autodétermination, au même titre que n'importe quel autre peuple. Les habitants des îles Falkland ne souhaitent pas le moindre changement de statut des îles. Nous appuyons pleinement le droit à l'autodétermination, tel qu'énoncé au paragraphe 2 de l'Article 1 de la Charte des Nations Unies et au paragraphe 4 de la Déclaration du Millénaire, et nous continuons d'attacher la plus grande importance au droit des habitants des îles Falkland de décider de leur propre avenir. Il n'y aura pas de changement dans la souveraineté sur les îles Falkland à moins que les habitants des îles ne le souhaitent.

Cette année, nous marquons le vingtième anniversaire du conflit de 1982 dans l'Atlantique Sud, et nous ne doutons pas que nos relations avec l'Argentine continueront de se développer dans l'esprit de réconciliation qui marque cet événement. Nous pensons que la coopération avec l'Argentine sur les questions d'intérêt mutuel nous permettra de régler nos différends, tout en contribuant au renforcement de la confiance dans l'Atlantique Sud. »

44. Le 30 septembre 2002, à la 2e séance de la Commission des politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), la représentante du Royaume-Uni a pris la parole dans l'exercice de son droit de réponse aux déclarations des représentants du Brésil, du Costa Rica et de Cuba, indiquant que la position du Royaume-Uni était parfaitement connue et qu'elle avait été exposée en détail par son gouvernement tout récemment, dans un droit de réponse à une déclaration du Ministre argentin des affaires étrangères, pendant le débat général de l'Assemblée, le 17 septembre 2002.

D. Contributions d'autres États Membres

45. Le 30 septembre 2002, lors du débat général sur la question de la décolonisation à la Quatrième Commission, le représentant de Cuba a réaffirmé l'appui sans réserve de sa délégation au droit légitime de l'Argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), et il a appelé au dialogue et à la coopération entre les deux parties, en vue de trouver une solution juste, pacifique et honorable à cette question (voir A/C.4/57/SR.2). À la même séance, le représentant du Brésil, prenant la parole au nom des États membres du MERCOSUR ainsi que de la Bolivie et du Chili, a indiqué que ces pays souhaitent voir réglé le différend relatif à la souveraineté et espéraient que l'amélioration des relations bilatérales et de la coopération mutuelle sur des questions concrètes conduirait à la reprise des négociations sur la question de la souveraineté. Le représentant du Costa Rica, intervenant au nom des États membres du Groupe de Rio, a souligné la nécessité pour les deux parties de reprendre les pourparlers afin de trouver une solution pacifique, juste et durable au différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas).

46. À la 3e séance de la Quatrième Commission, le 1er octobre 2002 (voir A/C.4/57/SR.3), le représentant de la Bolivie a réaffirmé les « Déclarations sur les îles Malvinas » adoptées entre 1996 et 1999, au cours des réunions successives des

Présidents des États membres du MERCOSUR et de la Bolivie et du Chili, et il a formulé l'espoir que les négociations bilatérales reprendraient en vue du règlement de la question. La représentante du Venezuela a fait part du soutien de son pays à la revendication de la République argentine concernant sa souveraineté sur les îles, et elle a appelé les deux parties à mener des pourparlers de façon à trouver une solution juste à leur différend. Elle a ajouté que le dialogue de très haut niveau et la coopération instaurés récemment entre les Gouvernements argentin et britannique pouvaient créer les conditions nécessaires à la tenue de ces négociations. À la 6e séance de la Quatrième Commission, le 4 octobre 2002 (voir A/C.4/2002/SR.6), le représentant du Congo a dit que sa délégation espérait un règlement pacifique et négocié du différend relatif à la souveraineté sur les îles Falkland (Malvinas), et il a invité les Gouvernements argentin et britannique à ne ménager aucun effort en vue d'y parvenir.

E. Décision de l'Assemblée générale

47. À sa 47e séance plénière, le 11 novembre 2002, l'Assemblée générale a décidé de reporter l'examen du point intitulé « Question des îles Falkland (Malvinas) », et d'inscrire celui-ci à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-huitième session (décision 57/511).

F. Examen par d'autres organisations intergouvernementales et instances internationales

48. Le 4 juin 2002, l'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA), réunie à la Barbade, a adopté une déclaration sur la question des îles Malvinas, dans laquelle elle a considéré que cette question continuait de présenter un intérêt permanent pour le continent; elle s'est dite satisfaite de la reprise des relations diplomatiques entre l'Argentine et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord; elle a souligné la qualité de leurs relations bilatérales, se félicitant de ce que les deux gouvernements continuent de renforcer leur liens politiques, commerciaux et culturels, et cherchent aussi à coopérer étroitement tant sur le plan bilatéral que dans le cadre des instances internationales; elle s'est félicitée de ce que le Gouvernement argentin avait réaffirmé sa volonté de continuer à explorer toutes les voies possibles d'un règlement pacifique du différend, et il persistait dans sa démarche constructive en faveur des habitants des îles Malvinas; elle a réaffirmé la nécessité pour chacun des deux gouvernements d'entamer dans les meilleurs délais des négociations sur le différend relatif à la souveraineté, en vue de trouver une solution pacifique à ce désaccord qui n'avait que trop duré; et elle a décidé de continuer à examiner la question des îles Malvinas lors de ses sessions suivantes, jusqu'à son règlement définitif.

49. À la même réunion de l'OEA, le Ministre argentin des affaires étrangères, du commerce international et du culte a déclaré notamment ce qui suit :

« Le peuple et le Gouvernement argentins ne cessent de chercher à récupérer par la voie pacifique et négociée les îles Malvinas, la Géorgie du Sud, les îles Sandwich du Sud et les espaces maritimes avoisinants, qui font partie intégrante du territoire national. Ni le temps qui passe ni les changements de gouvernement n'auront raison de notre revendication, tant la

conviction de notre peuple est profonde, sans parler de raisons historiques ou de bon droit.

... Le Gouvernement argentin, une fois de plus et par mon intermédiaire, réitère sa pleine disposition à reprendre le dialogue sur le différend qui l'oppose au Royaume-Uni et à se conformer ainsi aux dispositions des résolutions pertinentes de l'ONU et de l'OEA sur la recherche d'un règlement rapide. »

50. Au cours de la session de l'OEA susmentionnée, les délégations du Brésil, du Chili, du Paraguay, du Pérou, du Mexique, du Nicaragua, de l'Uruguay, de la Bolivie et du Venezuela, prenant la parole devant l'Assemblée générale, ont fait part de leur soutien à l'Argentine dans le différend relatif à la souveraineté sur les îles.

51. La position du Royaume-Uni en ce qui concerne l'examen de la question des îles Falkland (Malvinas) par l'OEA est exposée dans une lettre datée du 13 novembre 1995, que la Mission d'observation permanente du Royaume-Uni auprès de cette organisation a adressée au Président du Conseil permanent de l'OEA, dont voici un extrait :

« La position du Gouvernement britannique en ce qui concerne l'examen de la question des îles Falkland est bien connue et demeure inchangée. Ainsi, la délégation britannique a eu tout récemment l'occasion de l'exposer devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le 27 septembre, en exerçant son droit de réponse à la déclaration du Ministre argentin des affaires étrangères. Je suis convaincu que vous comprendrez pourquoi le Royaume-Uni ne saurait accepter les diverses résolutions et déclarations adoptées par l'Assemblée générale et l'OEA, dont il est fait mention dans le préambule et dans le premier paragraphe de la résolution 655 (104/95). Je suis sûr que cette affaire ne nous empêchera pas de poursuivre, comme nous le souhaitons tous, une coopération fructueuse dans un grand nombre de domaines. »

52. Au douzième Sommet ibéro-américain qui s'est tenu à Bávaro (République dominicaine), les 15 et 16 novembre 2002, les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains ont adopté la Déclaration suivante sur les îles Malvinas :

« Les chefs d'État et de gouvernement des pays ibéro-américains réunis à Bávaro (République dominicaine), à l'occasion du douzième Sommet ibéro-américain, réaffirment qu'il importe que les Gouvernements de la République argentine et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord reprennent, dans les meilleurs délais, les négociations tendant à trouver rapidement une solution à leur différend en matière de souveraineté sur la question des îles Malvinas, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation des États américains, et aux dispositions et objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le principe de l'intégrité territoriale. »

Notes

- ¹ Les éléments d'information contenus dans le présent document proviennent de données transmises au Secrétaire général les 15 janvier et 14 février 2003 par le Gouvernement du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord en vertu de l'Article 73 e de la Charte des Nations Unies, ainsi que de documents officiels émanant du Gouvernement argentin.
 - ² *Penguin News*, 13 décembre 2002.
 - ³ *Ibid.*, 25 octobre 2002.
 - ⁴ *Ibid.*, 6 juillet 2001.
 - ⁵ *Ibid.*, 13 juin 2002.
 - ⁶ Déclaration finale adoptée le 18 septembre 2002, à l'issue de la Conférence ministérielle de 2002 de l'Union européenne sur les pays et territoires d'outre-mer, tenue à Bonaire (Antilles néerlandaises).
-